



COMMUNE DE MEX

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 8 / 2018

Mex, le 5 novembre 2018

BUDGET 2019

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité présente au Conseil général de Mex le budget 2019 en vue de son approbation.

Les postes budgétaires qui nécessitent une explication sont commentés directement dans le document « BUDGET 2019 ».

L'exercice se solde par un excédent de charges CHF 348'800.- :

après amortissements de :

- CHF 48'500.- (RC 251a)

après attributions de :

- CHF 42'000.- au fonds de réserve affecté de l'épuration
- CHF 3'000.- au fonds de rénovation des bâtiments

et après prélèvements de :

- CHF 4'800.- du fonds de réserve affecté de la déchetterie
- CHF 22'700.- au fonds de réserve affecté de l'eau
- CHF 25'000.- au fonds de réserve provision débiteurs douteux

Autorités

Peu de différence avec le budget 2018, la municipalité et les commissions vont certainement consacrer plusieurs heures pour le suivi des deux projets de construction.

Administration

Légère diminution par rapport au budget 2018, notamment du point de vue des salaires et de notre participation aux transports publics. L'indemnisation financière de CHF 70'000.- allouée à CarPostal prendra fin en 2019 – des pourparlers sont en cours afin de trouver une alternative. Le soutien Bobst de CHF 7'000.- ne sera pas alloué au fonds de réserve ad hoc, mais sera dévolu aux diverses manifestations organisées par la commune (sortie des aînés à la Fête des Vignerons).

Recettes fiscales

Les recettes des personnes physiques sont en légère hausse. Elles peuvent fluctuer en fonction du nombre d'arrivées et de départs de contribuables, de leur capacité contributive et d'éventuels remboursements ou suppléments pour les périodes de taxation précédentes. Les recettes des personnes morales sont en hausse, dues aux bons résultats de notre principal contribuable, et ceci malgré l'impact de la RIE III. Cet impact sera réellement chiffrable après les résultats des comptes 2019-2020.



COMMUNE DE MEX

Charges cantonales

L'alimentation de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière s'élève, selon le budget du Canton de Vaud basé sur les chiffres au 31.12.2017 et un point d'impôt de CHF 52'928.-, à CHF 2'542'000.-. Selon nos estimations, notre point d'impôt devrait atteindre CHF 59'100.-, et, afin d'anticiper une augmentation des charges lors du bouclage, nous avons budgété une provision de CHF 120'000.- en alimentation de la péréquation et de CHF 160'000.- pour la facture sociale.

	<i>Budget</i>		<i>Budget</i>		
Impôts	2019	2018	2017	2016	2015
TOTAL net	3'879'600	4'783'300	3'886'719	3'191'683	2'497'076
Evolution charges cantonales					
	2019	2018	2017	2016	2015
TOTAL net	2'732'000	3'131'000	2'413'360	1'801'993	1'322'014
Point d'impôt	59'098	72'067	57'399	46'902	37'121
Taux communal	61	61	61	61	61
Nombre habitants	725	710	718	710	678
Valeur du point communal par habitant	81.5	101.5	79.9	66.1	54.8
	estimé	estimé			
Solde impôts /. péréquation	1'147'600	1'652'300	1'473'359	1'389'690	1'175'062

Intérêts des dettes à moyen et long terme

Les intérêts sur les emprunts liés aux nouvelles constructions et à la rénovation de l'auberge seront intégrés aux investissements (crédit de construction).

Domaines et bâtiments

Tous les entretiens hors du courant sont mentionnés en regard des comptes.

Tous les frais du collège liés à l'école primaire sont remboursés à 100% par l'AsiCoPe, pour les périodes de janvier à juillet 2019 et par l'AsiVenoge d'août à décembre.

Routes

Travaux courants et réfections diverses de routes. Un montant de CHF 53'000.- est budgétisé pour la réfection de la route menant au refuge.

Eclairage public

Un contrat assurant la maintenance de tous les points lumineux du village (170 points) a été conclu pour un montant de CHF 6'460.- (hors TVA).

Ordures ménagères

Le fonds de réserve affecté à ce dicastère, s'élevant à CHF 24'985.61 au 31.12.2017, permettra de couvrir en 2018 et en 2019 les pertes budgétées à CHF 12'300.-, respectivement CHF 4'800.-. La taxe de CHF 80.- (TVA 7.7% incluse) est donc maintenue pour 2019. La situation sera revue lors de l'élaboration du budget 2020.

Réseaux d'égouts, d'épuration

Il a été décidé que le curage des canalisations EC-EU se ferait tous les 2 ans.

La différence entre les revenus et les charges sera attribuée au fonds de réserve affecté de l'épuration.



COMMUNE DE MEX

Instruction publique et cultes

Le budget de CHF 3.-/habitant pour la piscine des Chavannes a été maintenu pour 2019. Les travaux devraient débuter en début d'année 2019.

L'enseignement primaire se trouve sous l'égide de l'AsiCoPe pour les 7 premiers mois de 2019. Ensuite, d'août à décembre c'est l'AsiVenoge qui prendra le relais.

L'enseignement secondaire est géré par l'AsiCoPe. Une étude d'implantation pour un collège secondaire sur une des communes du bas est en cours. Les coûts sont budgétisés sous 11.318.5.

Sécurité sociale

La fréquentation de notre cantine Pic'Fouls est stable, une moyenne d'environ 30 repas sont servis par semaine.

Les explications de la facture sociale sont données ci-dessus sous charges cantonales.

L'augmentation de l'accueil de jour de de la région de Cossonay (AJERCO) est due aux nouvelles structures pré-scolaires, soit les UAPE. Le coût budgété du parascolaire, soit garderie ou accueillante en milieu familial se monte à CHF 107.82 par habitant. (2018 : CHF 108.31). Quant au pré-scolaire, 10% du total par habitant (CHF 4.51) et le solde de 90% se calculera à la prestation. Ces montants peuvent fluctuer selon la participation des parents, le nombre d'enfants accueillis, les prestations et le changement d'année scolaire. La fréquentation des nouvelles UAPE de Vufflens-la-Ville et Pent haz par des enfants de Mex est d'environ 15%.

Réseau d'eau

Un montant de CHF 75'000.- est porté au budget pour le remplacement d'une conduite EP et la création d'un bouclage depuis la Rte de Cossonay. Le budget de ce dicastère étant déficitaire, la différence sera prélevée du fonds de réserve affecté au service de l'eau.

Pour rappel, au 31.12.2017, le fonds de réserve générale se monte à CHF 1'609'926.85.-, et notre capital à CHF 577'237.19. Le résultat 2018 devrait être proche de celui de 2017 selon nos estimations ; le capital pourrait alors compenser le déficit prévu pour 2019.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

vu le préavis 8/2018 de la municipalité adopté en séance du 5 novembre 2018
ouï le rapport de la COGESFIN (commission de gestion et finances)
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le budget 2019 déficitaire de CHF 348'800.- tel que présenté.


Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Gregory Wyss



La secrétaire

Brigitte Beuchat

Annexe : ment.